



Direction Générale des Services

Direction de l'Autonomie

DA-Equipements Sociaux et Médico-sociaux

Affaire suivie par : A.M. PITOIS
Poste: 85 66

2012-CG-4-3713

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 26 octobre 2012

POLITIQUE B02 FACILITER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'EHPAD LES OISEAUX
À SARTROUVILLE POUR LES TRAVAUX DE SÉCURITÉ**

Code **B0202**
Secteur **Personnes Agées**
Programme **Subvention pour travaux de sécurité**

Données financières	Investissement
Enveloppes de financement	CP sur EPI
Montant actualisé	1 174 064
Montant déjà engagé	429 076
Montant disponible	744 988
Montant réservé pour ce rapport	23 872

A la suite du rapport de vérification des installations électriques effectué par l'APAVE le 10 février 2012 à la résidence « Les Oiseaux », L'EHPAD doit réaliser des travaux de mise aux normes (remplacement des armoires électriques).

La Maison de Retraite Publique Autonome « Les Oiseaux » située 17, rue du Lieutenant Rousselot à Sartrouville sollicite une subvention départementale pour les travaux de sécurité.

L'EHPAD « Les Oiseaux » a une capacité globale de 120 lits.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 59 680 euros TTC.

Les travaux doivent être terminés avant le 5 novembre 2012, date de passage de la Commission de Sécurité.

Conformément au dispositif des aides départementales qui prévoit, pour les établissements sous compétence tarifaire du Département, l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % d'une dépense plafonnée à 182 939 euros TTC, le montant de la subvention susceptible d'être accordée à l'EHPAD « Les Oiseaux » s'élève à 23 872 euros, soit 40 % d'une dépense subventionnable de 59 680 euros.

Cette subvention à caractère transférable sera amortie au travers du budget de fonctionnement de l'EHPAD sur une durée identique à celle de l'amortissement des travaux, et atténuera d'autant l'impact des travaux sur le prix de journée.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- subvention du Conseil Régional	17 904 euros
- Subvention du Conseil Général	23 872 euros
- Fonds propres Etablissement	<u>17 904 euros</u>
Total.....	59 680 euros

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 11 936 euros soit un acompte de 50 % de la subvention versé sur production des factures justifiant le paiement de 50 % de la dépense de l'opération subventionnée,
- 11 936 euros soit le solde de la subvention versé sur présentation des pièces justificatives de l'achèvement de l'opération et du récapitulatif des factures acquittées.

Aussi, je vous propose d'attribuer à la résidence « Les Oiseaux » une subvention de 23 872 euros pour réaliser le financement des travaux de sécurité et vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :